



BUREAU DE LA DOCTRINE DE LA FORMATION ET ÉQUIPEMENTS



Lieutenant colonel Francis MAGNOLINI

Direction générale de la sécurité civile
et de la gestion des crises

Direction des sapeurs pompiers

Sous direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau de la doctrine de la formation et des équipements



ÉVOLUTION DES EPI STRATÉGIE INDUSTRIELLE FRANÇAISE ACCOMPAGNÉE PAR LES FABRICANTS ET LES UTILISATEURS

PROCESSUS DE PRODUCTION

UTILISATEURS

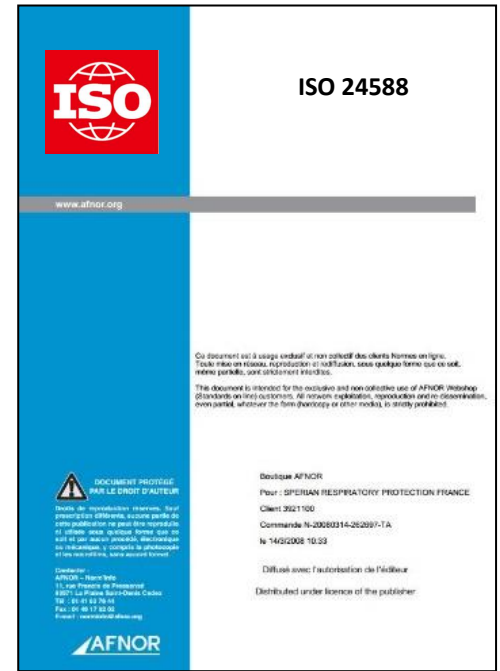


ANALYSE DU BESOIN



UTILISATEURS / INDUSTRIELS

NORMALISATION



EXIGENCES DE PERFORMANCES

FABRICATION



PRODUCTION



PARTICIPER A LA NORMALISATION DES EPI

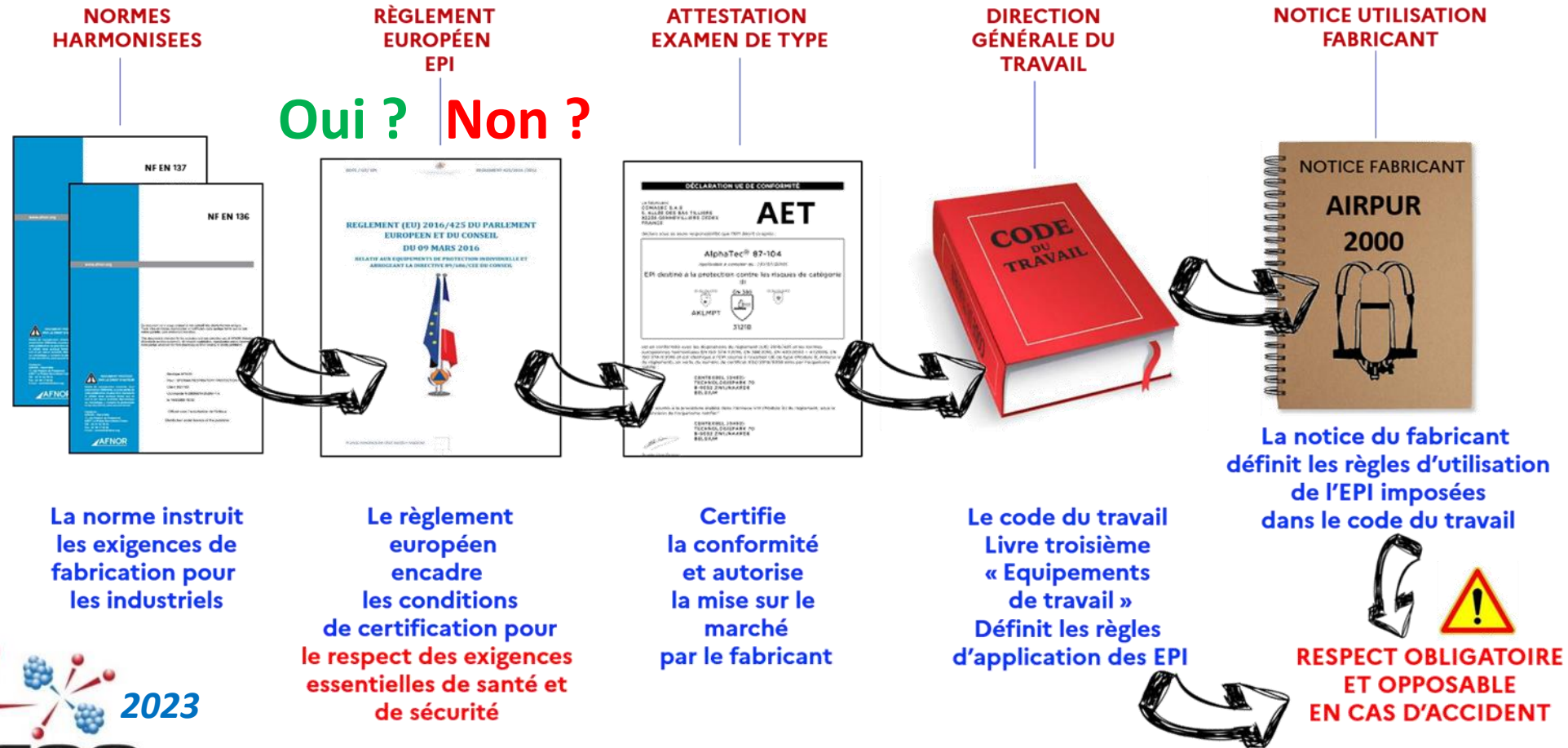


Vêtements de protection

Combinaisons de protection individuelle pour
la protection contre les agents chimiques, biologiques,
radiologiques et nucléaires
Classification, exigences de performance et méthodes d'essai.



LE CHAÎNAGE JURIDIQUE POUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



La norme instruit les exigences de fabrication pour les industriels

Le règlement européen encadre les conditions de certification pour le respect des exigences essentielles de santé et de sécurité

Certifie la conformité et autorise la mise sur le marché par le fabricant

Le code du travail Livre troisième « Equipements de travail » Définit les règles d'application des EPI



UTILITÉ D'UN RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE

LE RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE

L'OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT

RÉPOND AUX EXIGENCES
DES GUIDES DE
DOCTRINES ET TECHNIQUES

SUIVI DE L'ÉVOLUTION
NORMATIVE
ET OPÉRATIONNELLE

INITIÉ
LES PROGRAMMES R&D
AU TRAVERS LES AAC



FIXE LES DÉTAILS TECHNIQUES
ATTENDUS PAR LES
UTILISATEURS DE TERRAIN

LIMITE LES OPTIONS
SIMPLIFIE L'ENTRETIEN
ET LE MCO

GARANTIE LA CONFORMITÉ
DES LIVRAISONS, PÉRENNISÉES LA
QUALITÉ DES PRODUITS
SANS CONTRÔLE
INTERNE DES SIS





LES OUTILS DE PRÉVENTION DES RISQUES



AFFICHER

COMMUNIQUER










EXPLIQUER

FORMER

DÉFINITION DES RISQUES ET DES EPI

Les sapeurs-pompiers doivent être informés sur les conditions d'utilisation, les instructions et les consignes concernant les équipements de protection individuelle (EPI). Une formation adaptée et un entraînement au port des EPI doivent être dispensés. Les EPI doivent être conformes aux normes harmonisées et au règlement européen 425/2016.


Conformément au règlement intérieur, il incombe à chaque sapeur pompier, de prendre soin de sa sécurité et de sa santé.

RISQUES	Les risques couverts	Les conditions de port sur intervention	Les contrôles reflexes du porteur
Tous les EPI sont compatibles entre eux			L'entretien courant
 R ¹	Protection auditive R ^{1.1} Bouchons d'oreilles R ^{1.2} Casque anti bruit	Exposition aux bruits directs ou indirects générés et provoquant une gêne auditive de courte ou de longue durée.	- Contrôle de l'intégrité après l'intervention. - R ^{1.1} Contrôle 1 fois/mois. - R ^{1.2} Usage unique. - R ^{1.2} Nettoyage.
 R ²	Protection des pieds R ^{2.1} Chaussants type A « SAP, Technique, DIV... » R ^{2.2} Chaussants Type C « incendie »	Exposition aux agressions mécaniques, intempéries, anti écrasement (R ^{2.1}). Exposition thermique (R ^{2.2}).	- Contrôle à la prise de garde - Contrôle de l'intégrité après l'intervention, salissure, coupures, coques, lacets. - Lavage, séchage, etc...
 R ³	Protection des mains R ^{3.1} Gants type B « mécanique » R ^{3.2} Gants type C « incendie »	Exposition aux agressions mécaniques, intempéries, coupures (R ^{3.1}). Exposition thermique (R ^{3.2}).	- Contrôle à la prise de garde - Contrôle de l'intégrité après l'intervention et salissure. - Lavage, séchage.
 R ⁴	Protection Respiratoire R ^{4.1} APR-Filtrant R ^{4.2} APR- ARICO ou CF	Exposition aux atmosphères présentant un risque toxique pour l'utilisateur (R ^{4.1} mini) et exposition thermique (R ^{4.2}).	- Contrôle à la prise de garde. - Contrôle de l'intégrité après l'intervention et vérification du fonctionnement, salissure. - Nettoyage masque et harnais.
 R ⁵	Protection du Corps R ^{5.1} TSI R ^{5.2} Veste et pantalon « tenue de feu »	Exposition à un risque mécanique, coupure et thermique modéré FEN (R ^{5.1} mini), et thermique sévère FEN et feu de structure (R ^{5.2}).	- Contrôle à la prise de garde - Contrôle de l'intégrité après l'intervention et salissure. - Soin (lavage, lavage et cycles entretien, séchage, repassage).
 R ⁶	Protection de tête R ^{6.1} Casque type B R ^{6.2} Casque type A	Exposition à un risque mécanique, chocs et thermique modéré FEN, (R ^{6.1} R ^{6.2}), et thermique sévère (R ^{6.1} , FEN, feu de structure ou R ^{6.2} pour FEN).	- Contrôle à la prise de garde - Contrôle de l'intégrité après l'intervention et salissure. - Nettoyage, échange coiffe.
 R ⁷	Protection de tête R ^{7.1} Casque type B R ^{7.2} Casque type A	Exposition à un risque thermique et soumis aux fumées et suies, FEN, feu de structure, déblais, surveillances et noyage FEN.	- Contrôle à la prise de garde - Contrôle de l'intégrité après l'intervention et salissure. - Nettoyage ou séchage.
 R ⁸	Haute Visibilité R ^{8.1} Gilet HV Classe 2	Exposition à un risque du flux de circulation sur la voie publique avec balisage complémentaire et à l'isolement en milieu naturel sur FEN.	- Contrôle à la prise de garde - Contrôle de l'intégrité après l'intervention et salissure. - Lavage, stockage, contrôle et état des bandes et du fluo.
 P	Précautions P contrôler avant engagement	Les EPI sont soumis à des vérifications périodiques, avant et après utilisation. Leurs fréquences doivent être adaptées aux contraintes auxquelles les EPI sont soumis, par l'arrêté du 19 mars 1992 et également par les informations fournies par le fabricant (notice d'utilisation). Les vérifications périodiques peuvent faire l'objet d'une traçabilité. Ces vérifications n'entrent pas dans le champs des préconisations du tableau « Contrôle Entretien ».	

Santé Sécurité Qualité de Vie en Service


SECURITE / 07/05 / FRANCOIS MAURICINI 2022

TABLE DE CORRESPONDANCES DES RISQUES ET DES EPI

Missions	Feu de structure	Feu Espace Naturel	Secours Routier	Opérations diverses	Secours Aux Personnes	Précisions			
Missions	 R ^{2.2}	 R ^{3.2}	 R ^{4.2}	 R ^{5.2}	 R ^{6.1}	 R ⁷	 R ⁸ VP	 P	Précisions Autres EPI sur ordre adaptés aux risques en évolution.
Missions	 R ^{2.2}	 R ^{3.2}	 R ^{4.1} OU R ^{4.2}	 R ^{5.1} OU R ^{5.2}	 R ^{6.2}	 R ⁷	 R ⁸ Isolé ou sur VP	 P	TSI ou veste et pantalon « tenue de feu » adapté au risque thermique. Autre EPI sur ordre adaptés aux risques en évolution.
Missions	 R ^{2.1}	 R ^{3.1}	 R ^{5.2}	 R ^{6.1}	 R ^{6.2}	 R ⁸	 P	Précisions Feu de voiture - Feu de structure (voies et pontons) Autres EPI sur ordre, adaptés aux risques en évolution. Chaussants R ^{1.2} tolérés hors missions pour feux.	
Missions	 R ^{2.1}	 R ^{3.1}	 R ^{5.1}	 R ^{6.1}	 R ^{6.2}	 R ⁸ VP	 P	Précisions Autre EPI sur ordre adaptés aux risques en évolution. Chaussants R ^{1.2} tolérés hors missions pour feux. R ^{1.2} « ID » sur ordre.	
Missions	 R ^{2.1}	 R ^{3.1}	 R ^{5.1}	 R ^{6.1}	 R ^{6.2}	 R ⁸ sur VP	 P	Précisions Autres EPI sur ordre adaptés aux risques en évolution. Chaussants R ^{1.2} tolérés hors missions pour feux. Les gants nitrile et vinyle sont à usage unique.	
RESPONSABLE DE MES EPI					CONSCIENT DE MON HYGIENE				
<ul style="list-style-type: none"> - Je porte des EPI adaptés à ma taille et aux risques contre lesquels je dois me protéger ; - Je ne modifie jamais un EPI ; - Je ne laisse pas trainer mes EPI au sol ; - Je n'éparpille pas mes EPI souillés n'importe où ; - J'entretiens mes EPI régulièrement ; - Je remplace sans délai mes EPI qui présentent un défaut d'intégrité. 					<ul style="list-style-type: none"> - Je lave ou je fais laver mes EPI dès qu'ils sont souillés ; - J'entretiens mes chaussants (cirage ou lavage ; séchage) ; - Je change mes sous-vêtements de retour d'intervention lorsqu'ils sont sales ; - Je ne conserve pas un EPI qui dégage des gaz de fumées et odeurs de suie dans mon armoire ; - Je mets au sale le masque d'ARI et ma cagoule après une intervention ; - Je contrôle mes EPI après chaque lavage. 				

Santé Sécurité Qualité de Vie en Service

SECURITE / 07/05 / FRANCOIS MAURICINI 2022


 Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises

MA SECURITÉ PENDANT MES ACTIVITÉS DE SAPEUR-POMPIER

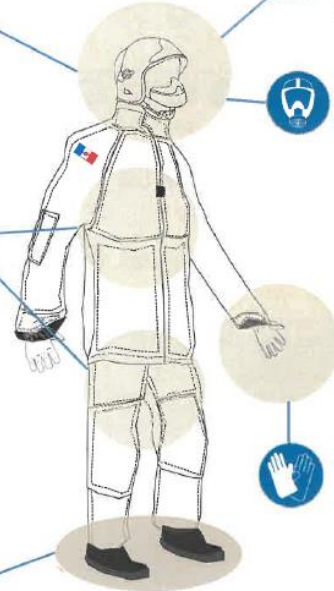
JE PRÉPARE MES ACTIONS AU FEU

JE CONTRÔLE L'INTÉGRITÉ DE MES EPI

CASQUE
SALISSURES
COIFFE
REGLAGES
LUNETTES
ECRAN
CHOC

ENSEMBLE TEXTILE
« Tenue de feu Niveau 2 »
SALISSURES
FERMETURES ECLAIRS
COUTURES
DECHIRURES
BRÛLURES
BRETelles
RENFORTS COUDES
RENFORTS GENOUX

CHAUSSANTS
« Type C Incendie »
SALISSURES
SEMELLES
FERMETURES ECLAIRS
LACETS



CAGOULE
SALISSURES
COUTURES
DECHIRURES
BRÛLURES

ARICO
SALISSURES
PRESSION
FUITES
MASQUE
BRÛLURES
SANGLES
BOUCLES
FLEXIBLES

GANTS
« Type C Atrouvé »
SALISSURES
CRISPIN
COUTURES
DECHIRURES
BRÛLURES

Santé Sécurité Qualité de Vie en Service

© Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises 2023

AFFICHER

COMMUNIQUER

EXPLIQUER

FORMER



**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION